

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2016

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 807

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,  
M. Cavard, M. Coronado, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, M. Roumégas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 69**

À l'alinéa 6, après la deuxième occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« la commission supérieure des sites, perspectives et paysages et de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La commission supérieure des sites, perspectives et paysages est aujourd'hui déjà consultée concernant le classement des monuments naturels ou sites inscrits. Il est indispensable que cette commission continue à l'être. Son avis garantit une vision nationale et cohérente.